

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 21/02/2023	L'an deux mil vingt trois Le 27 février à 20 h
DATE D'AFFICHAGE 21/02/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 08 MARS 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Deloget, Gué, Le Bourgeois, Adjointes. Mmes Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, MM. Bouchard, Courteille, Fouchet, Grelier, Grenèche, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES	<u>Absents excusés</u> :
EN EXERCICE : 27	M. Joubin a donné pouvoir à M. Gué
PRÉSENTS : 24	Mme Vandercamère-Desmorteux a donné pouvoir à Mme Delbecque
VOTANTS : 26	Mme Quesnel
	Secrétaire de séance : Mme Isabelle Le Déroff

OBJET : CREATION D'UN TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHANTIER

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances et à l'urbanisme, rappelle que l'occupation privative du domaine public, temporaire ou permanente, est payante (droit de voirie). Elle est autorisée par arrêté municipal et soumise à une convention qui en fixe les conditions (ex. : terrasse de restaurant, empiètement d'un commerce sur le trottoir...).

Pour mémoire, les tarifs suivants, applicables au 1^{er} mars 2022, ont été adoptés par délibération n°07.01.22 du conseil municipal du 24 janvier 2022 :

Espace occupé	Modalités de calcul	Tarif 2021	Nouveau tarif proposé 1er mars 2022
Empiètement sur trottoir ou place (étalage, devanture de magasin...)	Emprise au sol en m2 Par an	5 €	7 €
Terrasse	Emprise au sol en m2 Par an	5 €	7 €
Neutralisation d'une place de stationnement, convoyeur de fond, emplacement taxi	Forfait par place Par an	100 €	150 €
Marché (droit de place) et vente ambulante (véhicule aménagé, stand)	Mètre linéaire Par jour	1 €	1,20 €

Il est proposé de créer un tarif pour l'occupation du domaine public dans le cas de travaux, selon les modalités suivantes :